

«Roukia est morte parce que les services de l'Etat n'ont pas fonctionné correctement»



Le verdict de l'affaire Roukia tombera le 20 janvier 2016, 5 ans quasiment jour pour jour après la découverte du corps de la jeune femme sur une plage de Mayotte. Réquisitions et plaidoiries pour la 4e et dernière journée du procès, avec une nouvelle fois, de lourdes accusations contre le GIR. Page 2

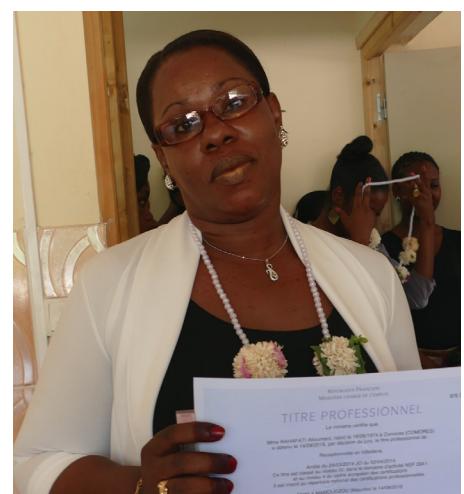
Fiscalité

Le député Aboubacar dépose un amendement favorable aux communes en écho à la Cour des Comptes



Formation

De nouveaux professionnels en hôtellerie



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Justice

«Roukia est morte parce que les services de l'Etat n'ont pas fonctionné correctement»



Le verdict de l'affaire Roukia tombera le 20 janvier 2016, 5 ans quasiment jour pour jour après la découverte du corps de la jeune femme sur une plage de Mayotte. Réquisitions et plaidoiries pour la 4e et dernière journée du procès, avec une nouvelle fois, de lourdes accusations contre le GIR.

«Cette affaire n'a été faite que d'embûches et de coups bas.» La phrase a été prononcée par Me Larifou mais elle aurait pu l'être par bien d'autres avocats intervenant dans le procès de l'affaire Roukia. Ce jeudi, les plaidoiries de la partie civile comme de la défense, ont beaucoup porté sur les perturbations lourdes autour de l'enquête, laissant entrevoir un service de l'Etat tentant de masquer ses propres dysfonctionnements tout aussi invraisemblables.

Me Kamardine, l'avocat des

parties civiles, après avoir rendu un vibrant hommage au travail du juge d'instruction Hakim Karki, est revenu sur la réaction du GIR alors que l'enquête semblait impliquer le service dans la mise en circulation de la drogue à l'origine de la mort de Roukia. Pour lui, le GIR ne poursuivait alors qu'un «seul dessein: déstabiliser ceux travaillaient sur le dossier. Juge, avocats, journalistes, il faut que personne ne bouge.»

Il parle de la mise au placard des enquêteurs, d'un préfet qui change, d'un procureur de la République de l'époque chargé, selon lui de 4 missions : assister à toutes les auditions, s'opposer à toutes les mises en examen, faire appel de ces mises en examen et demander le dépassement de l'affaire. Tout semble décrire un Etat aux abois, qui tente de masquer des agissements bien peu recommandable en son sein.

Il y a 5 ans

Depuis 3 jours, les charges sont tellement lourdes que le procureur Joël Garrigue, sans revenir sur les errements du passé, se fend d'une mise au point avant d'entamer ses réquisitions : «Depuis le 30 décembre 2013, date à laquelle j'ai pris mes fonctions de procureur de la République, aucun gendarme, aucun préfet ne m'a demandé ce que devenait le procès Roukia. Et le procureur général de La Réunion s'est bien gardé de me donner des instructions. Les réquisitions que je vais développer devant vous, je vais les développer au nom de la loi». Me Larifou, avocat de la partie civile, devant le tribunal de Mamoudzou ce mercredi 2 avril

On veut donc croire que Mayotte a changé d'époque. Me Larifou parlait d'ailleurs d'un sentiment de soulagement «de voir aboutir» ce procès. «Roukia est morte parce que les services de l'Etat n'ont pas fonctionné correctement!» a-t-il affirmé en ouvrant le bal des plaidoiries de la défense. Il défendait un des deux indics, Saïd Hamada M'ze, comorien arrivé à Mayotte en kwassa.

Evaporation

C'était un des nombreux petits arrangements du GIR avec la loi. Le groupe travaillait avec des informateurs en situation irrégulière utilisés pour infiltrer les filières d'immigrations clandestines et de stupéfiants, contre un prolongement d'un titre de séjour, «jamais remis»

à son client, dénonce Me Lari-fou et contre des indemnités qui avaient tendance à s'évaporer... «On nous a dit que M. Gauthier devait lui verser 1.300 euros, il n'en percevra que 600 sur la période 2007-2011.»

L'avocat rappelle tout de même que c'est Mathias Belmer qui est venu le chercher pour obtenir de la drogue avant qu'il l'envoie vers Daniel Mohamed. Son client n'est donc pas directement lié à la mort de Roukia, tente-t-il de démontrer.

«Chassez l'opinion publique !»

Le GIR était défendu par Me Morel. Ses deux clients: Daniel Papa et ses 18 ans de gendarmerie, et Jérémie Bouclet, 20 ans dans la police. Il tape d'emblée sur une instruction à charge, une presse orientée et un secret de l'instruction bafoué. Pour lui, c'est l'affaire Roukia est aussi l'affaire Karki, du nom du juge «qui a mené une instruction dénuée d'impartialité, contrevenant à l'article 6 de la Convention européenne.»

L'avocat s'est logiquement employé à démontrer que la drogue remise en circulation par le GIR, «de la cocaïne», n'était pas celle que Roukia avait consommée, «de l'héroïne pour le procureur». Pour lui, le poids et la couleur de la poudre qui a transité par le GIR prouve qu'elle ne peut être celle consommée par Roukia. «Chassez l'opinion publique du prétoire», a-t-il demandé aux juges les appelant à ne pas céder à la dimension émotionnelle du dossier... Ils auront en effet

probablement déjà beaucoup à faire.

Un gang

Enfin, l'audience s'est achevée sur un incident lors de la plaidoirie de Me Charles Simon, l'avocat de Mathias Belmer. La tante de Roukia s'est emportée suscitant une suspension d'audience un court instant. Me Simon venait de faire référence à la vie de Roukia «qui n'était pas un ange». Reprenant le terme de sousou (prostituée), sans aucune connotation péjorative, il évoquait sa consommation de drogue, d'alcool et ses relations avec les hommes. «Des gens brandissent Roukia comme une icône. Mais de son vivant, je crois que ces gens l'auraient méprisée», dit-il pour dépeindre le couple libre qu'elle formait avec Mathias Belmer.

Et pour mieux défendre son client, l'avocat replace le GIR de l'endroit qu'il n'aurait peut-être pas dû quitter, au «centre du dossier et des responsabilités». «Le GIR de 2010-2011, c'est un gang. Des hommes armés qui se reconnaissent avec des signes distinctifs -des uniformes- et qui ne respectent rien. La différence entre une bande armée et les forces de police, c'est le code de procédure pénale», lance-t-il. C'est bien en s'appuyant sur ce code, que les juges devront rendre leur décision dans cette affaire prélude à deux autres, très directement liées au mode de fonctionnement du GIR.

La rédaction

COP21

L'intégration des Outre-mer à la COP21 votée à l'Assemblée nationale

A quelque jour du grand rassemblement, L'Assemblée Nationale a adopté hier au soir, à l'unanimité, une Résolution tendant à promouvoir la prise en compte des outre-mer dans les négociations de la COP 21, en même temps qu'une Résolution pour accéder, au-delà de la COP 21 à une société bas carbone au niveau de tout le pays.

Le député mahorais Ibrahim Aboubacar a défendu cette résolution en séance. Il a notamment rappelé que «les Outre-mer qui représentent 97% de la zone économique exclusive française, regroupent 80% de sa biodiversité, biodiversité particulièrement exposée aux menaces liées au changement climatique. De nombreux écosystèmes - récifs coralliens, mangroves, herbiers - vitaux pour la protection de ces territoires, pour la sauvegarde de leurs ressources ou pour leur valeur dans l'activité économique, sont aujourd'hui menacés de destruction.»

La résolution souligne que les outre-mer seront associés à la mise en œuvre des décisions qui seront prises lors de la COP 21, et surtout, qu'ils devront bénéficier eux aussi du financement des initiatives sur les connaissances du changement climatique et les mesures d'atténuation du réchauffement climatique et d'adaptation à ces conséquences.

Formation

De nouveaux professionnels en hôtellerie



Mariame Saïd remet son diplôme à Ahmed Hanif, aux côtés de Fabien Gillig

Ils étaient aux couleurs de leur profession vêtus, tout de noir et blanc, les titulaires des titres professionnels en hôtellerie de DAESA. Des formations qui vont les aider à devenir grands, certains ont d'ailleurs commencé...

Dans le cadre du programme départemental de formations professionnelles, le Conseil départemental a intégralement financé deux actions de formation en réceptionniste hôtellerie (de niveau Bac) et d'agent d'hôtellerie (niveau CAP) : ils sont 17, dont 7 réceptionnistes, à avoir validé leur formation. Le département y a consacré un budget de 53.730 euros.

C'était une première pour la SARL DAESA qui mettait à disposition son plateau technique pour les mises en situation, «

avant les élèves partaient à La Réunion », explique Fabien Gillig, Coordinateur des actions à DAESA. Ainsi, les élèves ont réalisé l'entretien d'une chambre utilisée le soir même par du personnel naviguant aérien.

Garant du niveau des élus, le jury était composé de professionnels de l'île, « ayant tous 5 ans d'exercice dans le métier correspondant », indique le formateur. L'ensemble de la formation a été validée par la Dieccte, la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Début d'insertions professionnelles

C'est Mariame Saïd, la vice-présidente du conseil départemental en charge de la Formation

professionnelle, qui remettait les diplômes.

Que vont devenir ces fraîchement diplômés ? L'une, Rahafati Attoumani, 40 ans, a décroché après son stage au Rocher, un contrat de deux mois pour trois jours par semaine en tant que réceptionniste, « ils se sont aperçus qu'ils avaient besoin de moi », explique-t-elle au JDM, « mais je poursuis une formation en anglais chez DAESA, la clientèle de l'hôtel étant de plus en plus anglophone ».

Ils sont 6 à avoir voulu s'améliorer dans la langue de Shakespeare, « ils vont partir en immersion, certains en Afrique du sud, d'autres en Angleterre », explique Housaine Tafara, directeur de la société de formation, qui précise qu'il a une mission de suivi des jeunes. Quatre sont en CDD, deux comme femmes de chambre pour les Agents hôteliers, et parmi les réceptionnistes, l'une au vice-rectorat, l'autre à l'hôtel Oasis, et une autre suit un BTS Tourisme en métropole.

« Vous avez passé la Passe en S, vous êtes en pleine mer », Fabien Gillig aime les métaphores, lui qui leur a expliqué pendant les coups de blues, « les tempêtes », d'une formation qui aura duré 10 mois, « c'est là où il y a des vagues qu'il y a des portes. »

Un style qu'il a du transmettre aux élèves puisqu'Ahmed Hanif concluait sur sa fierté de « voir que ce que nous récoltons, c'est le fruit de ce que nous avons semé ».

Anne Perzo-Lafond

Politique

Le député Aboubacar dépose un amendement favorable aux communes en écho à la Cour des Comptes



Avec cet amendement, Ibrahim Aboubacar tend à rapprocher la structure des recettes des communes mahoraises de ses sœurs métropolitaines. Ce que préconiseraient la Cour des comptes dans son ouvrage sur « la Départementalisation de Mayotte », en vente dans quelques jours.

Les maires avaient dit toute leur déception des échanges menés à Paris. Leurs budgets déficitaires n'arrivent pas à se redresser sous l'effet d'un double handicap : une fiscalité qui n'a pas été recouverte à hauteur de son évaluation par les services fiscaux, et un octroi de mer qu'elles partagent avec le conseil départemental.

Tout en indiquant ne pas avoir tous les éléments budgétaires et fiscaux à sa disposition pour se faire une idée (les maires ne sont-ils pas partis à 12 au Congrès des maires, quand les autres délégations ultramarines n'étaient pas si fournies), c'est sur ce dernier point de la répartition de la taxe d'octroi de mer que veut agir Ibrahim Aboubacar.

Il défendra ainsi un amendement au Projet de Loi de Finances Rectificatif 2015 en cours d'examen à l'Assemblée Nationale : « Cet amendement a pour objet d'une part, d'équilibrer légèrement, dès à présent, la répartition de l'octroi de mer en faveur des communes de Mayotte, sans pénaliser le

Département, et d'autre part, d'appeler les ajustements indispensables de la fiscalité locale et de l'ordonnance du 19 septembre 2015 », indique-t-il dans un communiqué.

Ne pas habiller Pierre pour habiller peut-être Paul

Un amendement qu'il annonce avoir déposé « en concertation avec le gouvernement. » Il appelle ainsi à plafonner dès l'année 2015, le niveau d'octroi de mer alloué au département, à 24 millions d'euros. C'est ce qui se pratique en Guyane, explique-t-il, seul département ultra-marin avec Mayotte où les communes ne perçoivent pas l'intégralité de l'octroi de mer.

Prendre une telle mesure, c'est tout d'abord miser sur la croissance de l'économie mahoraise, et donc une progression des taxes, « qui profitera exclusivement aux communes ». C'est ensuite empêcher d'habiller un Pierre plutôt dénudé si l'on en croit le déficit départemental, pour habiller Paul, sans que l'Etat n'ait à mettre la main à la poche.

Le président de la Cour des Comptes annule son voyage

Enfin, Ibrahim Aboubacar appelle à sortir de cette spécificité mahoro-guyanaise et ajuster « définitivement les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 2013 au vu notamment des conclusions du rapport de la cour des Comptes sur la « départementalisation de Mayotte » et d'un bilan de la mise en place de la fiscalité locale dans ce Département. » La Cour des comptes est en effet l'auteur de « La départementalisa-

tion de Mayotte », et son premier président Didier Migaud devait venir à Mayotte pour présenter l'ouvrage ces jours-ci. Un voyage qu'il a annulé en raison de la situation sociale de l'île, d'après nos sources. Le président devrait venir le présenter « au début d'année 2016 », précise Ibrahim Aboubacar. Un rapport qui est en tout cas en prévente à la Fnac, et annoncé comme livrable à partir du 2 décembre...

Ibrahim Aboubacar nous annonce défendre son amendement dès ce lundi. De l'autre côté, le député appelle à une concertation locale entre les élus à Mayotte sur ce sujet, « pour dégager une solution consensuelle entre les communes et le département ».

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Education

On fêtait la réussite à Dzoumogné, parce que « l'ignorance peut mener à tous les endoctrinements »



Remise des diplômes

Mercredi, le collège de Dzoumogné remettait officiellement et en grande pompe, leurs diplômes du Brevet des collèges et de Certificats de Formation générale, aux meilleurs élèves, ceux qui avaient décroché en juin dernier une mention. Une cérémonie qui réhabilite l'excellence, et marquée par un discours fort du principal Hervé Augier.

Les chaises avaient été bien alignées sur le plateau sportif de Dzoumogné. Mais le soleil de plomb aura eu raison d'une cérémonie qui se voulait bien huilée, avec estrade et arceaux fleuris, et anciens élèves et parents se dépla-

çaient vers une zone ombragée. Ils étaient venus nombreux les parents, certains ne parlant pas français, pour accompagner leur progéniture.

La vice-recteur Nathalie Costantini avait tenu à cette remise des mentions au Diplôme national du brevet à 164 élèves, et des 54 Certificats de Formation générale : « Beaucoup d'établissement l'ont fait de manière plus intime. La cérémonie d'aujourd'hui a bien sûr une valeur symbolique, mais c'est aussi une façon de réunir les familles et pour elles d'être fières de leurs jeunes. »

Des jeunes actifs

Une jeunesse trop souvent associée aux faits divers à Mayotte, alors que beaucoup se démènent. En témoigne l'association Maoungua Dounia, littéralement « Accueil de la vie », mais qu'ils traduisent par « Construisons notre avenir » : « notre objectif est d'accompagner les jeunes dans les secteurs socio-culturels. Il faut les aider à faire le bon choix », explique son président, Chibaco Anli, dont la fille est scolarisée dans le collège. Ils espèrent obtenir une autorisation du principal pour dispenser des cours de soutien le soir, et encadrer les jeunes dans l'apprentissage de danses traditionnelles, dont ils feront une démonstration au cours de l'après-midi.

« L'ignorance, le pire des maux »

Les élèves s'avancent un par un et reçoivent diplômes et félicitations du principal Hervé Augier. Mieux, ils auront droit, ainsi que leurs parents, à un discours qu'on croirait sorti d'un autre âge, mais terriblement d'actualité, dont nous vous livrons des extraits : « Nous vous avons souvent dit de travailler, de ne pas bavarder, de ne pas rêver. Pourquoi les adultes vous ont rendu la vie dure alors qu'elle pourrait être si douce ! L'écrivain Nassur Attoumani ne dit-il pas : « Mon enfance n'allait être qu'une absurde compétition, un marathon vers l'âge adulte, oui, mon enfance n'allait être qu'un puits de remontrances. (...) »

Ce premier diplôme est la première brique d'une grande construction, d'autres examens seront une mise à l'épreuve de vos connaissances, mais surtout de vous-même. Tout ce que l'on n'apprend pas, on ne

le saura jamais. L'ignorance est le pire des maux qui ouvre la voie à tous les endoctrinements, à tous les fanatismes. La nation française a été touchée dans sa chair car ses principes fondateurs sont gênants, Liberté, Egalité, Fraternité. »

Des médecins pour Mayotte

Avant de conclure par une citation du marquis de Condorcet, dans son Recueil « Cinq mémoires sur l'instruction publique », qui souligne notamment que l'instruction permet de ne pas « se soumettre aveuglément à la raison d'autrui ». Qu'ils s'appellent Hachna, Hambalidime ou Rachadi, âgés de 15 et 16 ans, ils sont tous prêts à relever ce défi du haut de leur classe de seconde au Lycée du Nord. Les deux premiers veulent devenir médecin, quand le troisième veut ouvrir son magasin. Venus avec leurs parents, ils se disent tous les trois, « hyper méga heureux que le principal ait organisé cette événement ! »

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

Assainissement

Une Station d'épuration de taille modérée à Bandréle

Ce n'est plus une Station d'épuration (STEP) de type Macro-station que vient de lancer le Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Mayotte à Bandréle. Le faible taux de raccordement de celle de Dembéni, incite en effet à s'adapter à une montée en charge progressive, au fur et à mesure de l'implantation des réseaux et des raccordements liés à la station. Une évolution qui prendra plusieurs années. Conçue pour pouvoir traiter les eaux usées de 6 000 habitants, elle va récupérer les effluents domestiques, les eaux sales, provenant des villages de Bandréle et Nyambadao.

Un dégrillage grossier permettra d'éliminer les déchets de taille supérieure à 2cm. Un pompage est ensuite nécessaire pour relever les effluents vers la station et permettre leur traitement. Les déchets solides seront compactés et ensachés, et tous les équipements et ouvrages des prétraitements seront désodorisés.

Le procédé retenu est la déshydratation des boues sur Lits de Séchage Plantés de Roseaux (LSPR). Le dimensionnement est prévu pour la moitié de la charge de la station, mais un emplacement est réservé pour l'extension future. Ce procédé de traitement de boues, repose sur un traitement aérobio (par aération) de la boue dont les principaux objectifs sont la déshydratation et la minéralisation de la boue, mécanismes responsables de la réduction de son volume et de sa stabilisation.

Le coût global de la station d'épuration est de 5 488 497 €. Le coût du transfert est de 4 185 503 €.

En sortie de traitement, après filtration tertiaire et désinfection UV, les eaux traitées par la station d'épuration seront rejetées au milieu naturel via une noue (effectuant un rôle de zone tampon) avant de rejoindre le lagon.

A.P-L.